



**Collège Emile Honoraty**  
**Boulevard St Pierre**  
**04240 ANNOT**

Téléphone : 04 92 83 23 27 - Fax : 04 92 83 32 52  
Mail : ce.0040001e@ac-aix-marseille.fr



**à retourner avant le 16 AVRIL 2021**

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **SECTION SPORTIVE ÉQUITATION 2021-2022**

Madame, Monsieur,

Votre enfant souhaite intégrer la Section Sportive Scolaire Équitation du Collège Emile Honoraty (Annot 04240) à la rentrée scolaire 2021-2022. Vous trouverez ci-dessous les modalités d'admission dans cette option ainsi qu'une fiche de candidature à compléter et à retourner à l'établissement pour le 16 Avril 2021.

• **ADMISSION :**

**Le Niveau de la section 2021-2022 est le Galop 2/3 mais tout profil est étudié à partir du Galop 1 Licence fédérale d'équitation pour l'année 2021 requise**

- Nombre de place limité (16 élèves de la 6ème à la 3ème)
- Les élèves se présentent le jour des tests pour passer des épreuves sportives (Tenue adaptée à la pratique de l'équitation)
- Les élèves sont classés par ordre en fonction des résultats suivants :
  - Dossier scolaire
  - Niveau équestre de la section
  - Régime de l'élève (internat) / Niveau du cavalier
  - Investissement et Assiduité
- Pour les élèves hors secteur scolaire, l'admission est définitive après l'accord de l'Inspection Académique du 04. Pour les élèves du secteur, s'ils sont sélectionnés, l'admission est automatique.
- Un mail vous sera adressé au **mois de Mai** pour vous indiquer si l'élève est admis ou sur liste d'attente.

#### **TESTS D'APTITUDE SECTION SPORTIVE EQUITATION 2021-2022**

<b>SECTION EQUITATION</b>	<b>Date</b>	<b>Horaires</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nature des Tests</b>
Renouvellement	Mai 2021	13h45/16h45	Centre Equestre de Vérimande Annot	- Passage du Galop Cavalier - Passage du Galop Voltigeur
Nouvelle candidature	Mai 2021	à définir		- Pratique équestre à cheval - Pratique équestre à pied - Figures de base en voltige

Pour les nouvelles candidatures, un mail vous sera adressé notifiant la date, l'heure des tests d'aptitude et l'équipement nécessaire.

Les élèves devront se présenter au Centre équestre de Vérimande (Annot 04240) à l'heure indiquée.

**Si vous souhaitez un complément d'information, vous pouvez prendre contact avec :**

Mme Pignato Elisa	Responsable de la section Sportive	06.72.79.34.97
Mme Triboulot Nelly	Monitrice et gérante du centre équestre	06.17.75.54.33

# FICHE DE CANDIDATURE

## SECTION SPORTIVE ÉQUITATION 2021-2022

NOM DE L'ÉLÈVE : .....Prénom : .....

né(e) le : ..... Classe : .....(Année 2020-2021) Régime souhaité :  Externe  
+ Joindre une copie des bulletins scolaires de l'année en cours  Demi-pensionnaire  
(sauf pour les élèves déjà scolarisés au Collège E.Honoraty)  Interne

**Merci de fournir quelques renseignements complémentaires :**

❖ Niveau équestre :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> monte régulièrement                      | <input type="checkbox"/> monte occasionnellement | <input type="checkbox"/> n'est jamais monté |
| <input type="checkbox"/> obtenu un Galop (si oui, lequel ? .....) | <input type="checkbox"/> Galop en cours          | <input type="checkbox"/> aucun Galop        |

Centre Equestre fréquenté (Nom + Adresse) : .....

N° Licence fédérale en cours : .....

**Indiquez les raisons qui motivent la candidature :** .....

**Coordonnées du Responsable légal :**

NOM : .....Prénom : .....

N° TÉLÉPHONE PORTABLE : .....FIXE : .....

EMAIL : .....

**A NOTER :** L'adhésion à la section sportive pour l'année 2021-2022 comprend deux cotisations (hors Licence fédérale):

- 80 € à l'ordre du Centre équestre de Vérimande ( + prendre la licence fédérale de l'année en cours )
- 25 € à l'ordre de l'Association Sportive du Collège Émile Honoraty

Les élèves doivent adhérer à l'Association sportive du Collège et peuvent participer aux entraînements et aux compétitions de l'AS le mercredi après-midi ainsi qu'aux activités du centre équestre de Vérimande tout au long de l'année.

**Si l'inscription de l'élève en section sportive équitation est validée ,  
il/elle s'engage à respecter la charte jointe**

Date :

Signature du Responsable légal :

Signature de l'élève :



## CHARTRE DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ÉQUITATION 2021/2022

### 1) Organisation et Projet pédagogique

La Section sportive scolaire s'adresse aux élèves volontaires et motivés par les activités autour du cheval (la sélection se fait chaque année sur dossier lors d'une commission qui se déroule en Juin). Les élèves bénéficient de **3 heures hebdomadaires sur le temps scolaire, soit une après-midi par semaine de 13h45 à 16h45**, en plus des heures d'EPS obligatoires. Ils s'engagent dans la section pour 1 an (renouvelable - Tests d'évaluation chaque année). La section étant un dispositif scolaire, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours. En fin d'année, les élèves présentent les Galops (Cavalier et/ou Voltigeur) selon l'évolution de la pratique équestre observée durant l'année. Sur le bulletin scolaire trimestriel est mentionnée l'activité : « section équitation » où le coordonnateur indique son appréciation. Les élèves ainsi que les parents s'engagent à lire le projet pédagogique de la section.

### 2) Assiduité et Absence

Tous les cours sont obligatoires pour les élèves de la section. Toute absence doit être exceptionnelle et justifiée par les parents dans le carnet de liaison. Néanmoins **le Principal de l'établissement peut suspendre temporairement ou définitivement** un élève de la section en cas de non-respect des règles établies au sein de la section, de non-respect du règlement intérieur du collège ou suite à de trop nombreuses absences non justifiées. En cas d'une baisse trop importante des résultats scolaires, la participation aux créneaux d'accompagnement personnalisé du dispositif « devoirs faits » sera rendu obligatoire et **l'élève pourra être exclu temporairement de la section** le temps de retrouver des résultats répondant aux exigences. De même, en cas d'un manque de motivation et d'implication pour l'activité, le maintien de l'élève dans la section **pourra être remis en question** après concertation avec la famille et l'équipe pédagogique.

### 3) Dispense et Suivi Médical

Le certificat médical préalable à l'entrée en Section Sportive Scolaire n'est plus obligatoire. Cependant l'élève doit faire preuve d'une bonne condition physique pour la pratique de l'équitation. Toute dispense doit être justifiée par les parents sur le carnet de liaison avec un certificat médical du médecin.

### 4) Équipement obligatoire du Cavalier (Pratique et Théorie)

**Aucun échange ou prêt de matériel entre élèves n'est autorisé.**

- Casque 3pts / Cravache
- Chaussures d'équitation (Boots ou Bottes) - Pas de baskets !
- Tenue spécifique à la pratique de l'équitation et adaptée à la saison (+ un change)
- Protection dorsale
- Kit de pansage
- Chaussons de Gym ou Plongée (pour pratique de la Voltige)
- Un Classeur ou un cahier A4 pour la théorie

Cet engagement entraîne des obligations sur différents niveaux : Sportif - Scolaire - Médical

\*\*\*\*\* Coupon à compléter et à retourner \*\*\*\*\*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'élève \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_, m'engage à respecter et à faire respecter la charte de la section sportive équitation pour toute la durée de l'année scolaire 2021-2022.

Date : .....

Signature du Responsable légal

Signature de l'élève